Date de convocation : 28/10/2024

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents: Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes: Corinne BEAL (1).

Excusés: Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (4).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Fixation des tarifs assainissement.

DCM 20241105-6

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM13 fixant le prix de l'assainissement.

Monsieur Le Maire explique que pour prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, il conviendrait d'augmenter ce tarif à au moins 1.20 HT.

Monsieur Le Maire présente le programme de travaux à venir sur la Commune de DUNIERES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 voix contre (Marie Laure OUDIN) :

- Donne son accord pour faire ressortir un coût de l'assainissement par abonné égal à 1.20 € HT et hors redevance par m³ pour 120 m³.
- Indique que cette nouvelle tarification sera mise en place à compter du 1^{er} ianvier 2025.

AR Prefecture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,



Le Maire, Pierre, DURIEUX

Le Secrétaire de séance, Cédric BRQUSSARD